

879. La laine filée du poil de l'Alpaca ou de la chèvre angora, lorsque importée par les fabricants de galon pour usage exclusivement dans leurs fabriques pour la manufacture de tels galons seulement.
880. Le cuir à doublure (sweat leather) au cas seulement où il est importé par les fabricants de chapeaux seulement dans le but de s'en servir dans leurs fabriques.
881. Les centres en roseau carré ou en cuir crû, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel, pour les longues de fouets dans le cas où ils sont importés par les fabricants de fouets pour être utilisés dans la confection de fouets dans leurs propres fabriques.
882. Peignons, formés par la laine courte qui tombe des peignes dans les fabriques de tissus laineux.
883. Fil d'acier à ressorts "Homo", cuivré ou étamé, plus fin que le n° 9, mais pas plus fin que le n° 15, lorsque importé par les fabricants de sommiers pour s'en servir dans leurs propres manufactures.
884. Fruits verts et baies comestibles, dans leur état naturel, savoir : Pommes, abricots, bananes, cerises, mangues, olives, pêches, ananas, plantains, prunes, grenades, coings et pamplemousses.
885. Cassis, mûres, groseilles, framboises et fraises.
886. Graines, savoir : Trèfle, gazon et fleur, millet, chia, coton, jute, moutarde (brune et blanche), sésame, betterave à sucre, canne à sucre, et graines d'arbres fruitiers et forestiers non comestibles.
886. Graines aromatiques, qui ne sont pas comestibles et sont à l'état naturel, sans augmentation de valeur provenant du raffinage ou du broyage ou d'aucun procédé de fabrication (en plus de celles qui sont déjà admises en franchise), savoir : Badian, carvi, cumin et fèves du Tonquin.
888. Arbres, buissons et plants, savoir : Pommiers, cerisiers, pêcheurs, poiriers, pruniers, cognassiers, et tous autres arbres fruitiers et leurs rejetons—cassis, gadelliers, groseilliers, framboisiers, rosiers, vignes et fraisiers.
889. Arbres, buissons et plantes pour ornement, ombrage et pelouses.
890. Légumes, savoir : Citroux, melons et ignames.
-